



La Vie à Défendre

Confédération
Française des
Travailleurs
Chrétiens

Affiliée à la
Confédération
Mondiale du Travail

DEPARTEMENT POLITIQUE SOCIALE
Service Juridique et Social
FB/CF/14012

PARIS le 17 juillet 1995

Monsieur Christian RIVAS
Direction des Relations du Travail
MINISTERE DU TRAVAIL
Bureau NC1
1, Place de Fontenoy
75350 PARIS

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-après les motifs d'opposition de la CFTC à certains accords figurant dans la PA 95/08 et la PA 95/09

- * Métallurgie Moselle 6 avril 1995
- * Tuiles et Briques 12 décembre 1994

- * Carrières et Matériaux 4 mai 1995
- * Métallurgie Corrèze 19 mai 1995
- * Métallurgie Dordogne 17 mai 1995
- * Métallurgie Nord Maubeuge 25 avril 1995
- * Métallurgie Seine Maritime 2 mars 1995

Je me contente de rappeler les deux raisons principales qui nous ont constamment amenés à faire opposition aux accords salariaux dans ces branches.

- Désaccord avec l'existence de double barèmes, l'un servant exclusivement le plus souvent au seul calcul de la prime d'ancienneté.
- Désaccord avec une régularisation annuelle que nous considérons comme incompatible avec les textes législatifs et conventionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Jean GRUAT.

13, rue des Écluses Saint-Martin
75483 PARIS Cedex 10

Tel.

(1) 44 52 49 00

Fax

(1) 44 52 49 18